

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

SOMMAIRE

Le Bureau du directeur général des élections (Élections Ontario) veille à l'application de la *Loi électorale* et de la *Loi sur le financement des élections*. Le Bureau est administré par le directeur général des élections qui rend compte de ses activités directement à l'Assemblée législative.

Prévisions 2003-2004 - \$	PROGRAMMES	Variation par rapport à 2002-2003 - \$	Prévisions 2002-2003 - \$	Dépenses réelles 2001-2002 - \$
FONCTIONNEMENT				
8 564 000	Programme du Bureau du directeur général des élections	5 273 700	3 290 300	14 243 822
8 564 000	Total - Fonctionnement	5 273 700	3 290 300	14 243 822
4 000 000	Moins : Mandats spéciaux	2 669 000	1 331 000	-
-	Moins : Crédits législatifs	-	-	12 229 613
<u>4 564 000</u>	< TOTAL À VOTER - FONCTIONNEMENT	<u>2 604 700</u>	<u>1 959 300</u>	<u>2 014 209</u>
CLASSIFICATION COMPTABLE				
<u>8 564 000</u>	Dépenses	<u>5 273 700</u>	<u>3 290 300</u>	<u>14 243 822</u>

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

PROGRAMME DU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS :

Le Bureau du directeur général des élections organise les élections générales et les élections partielles des membres de l'Assemblée législative, effectue des recherches et donne des renseignements généraux et des conseils sur les politiques en rapport avec le processus électoral. Le Bureau assure aussi la formation, la direction et la supervision des directeurs et directrices du scrutin des 103 circonscriptions électorales de l'Ontario.

La Section de l'application de la *Loi sur le financement des élections* veille à l'application de la *Loi sur le financement des élections*. Plus de 500 associations de circonscription et 11 partis politiques inscrits doivent fournir une déclaration annuelle et informer Élections Ontario de tout changement apporté aux renseignements concernant leur inscription. Élections Ontario vérifie toutes les formules qui lui sont remises pour s'assurer de leur conformité à la *Loi sur le financement des élections*.

Le Bureau administre aussi les référendums en vertu de la *Loi de 1999 sur la protection des contribuables*.

En dehors des périodes électorales, le Bureau du directeur général des élections offre ses services aux ministères, aux organismes du gouvernement et au public sous forme de recherches historiques et comparatives, de conseils stratégiques et de renseignements généraux sur le processus électoral.

CRÉDIT et poste	Prévisions 2003-2004 -	PROGRAMME ET ACTIVITÉS	Variation par rapport à 2002-2003 -	Prévisions 2002-2003 -	Dépenses réelles 2001-2002 -
	\$		\$	\$	\$
501		PROGRAMME DU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS			
FONCTIONNEMENT					
1	3 909 800	Administration des élections	1 927 600	1 982 200	1 003 337
2	4 654 200	Administration du financement des élections	3 346 100	1 308 100	1 010 872
L	-	<i>Loi électorale</i>	-	-	12 229 613
	<u>8 564 000</u>	Total - Fonctionnement	<u>5 273 700</u>	<u>3 290 300</u>	<u>14 243 822</u>
	4 000 000	Moins : Mandats spéciaux	2 669 000	1 331 000	-
	-	Moins : Crédits législatifs	-	-	12 229 613
	<u>4 564 000</u>	Montant à voter	<u>2 604 700</u>	<u>1 959 300</u>	<u>2 014 209</u>

- NOTES -

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

FONCTIONNEMENT

Administration des élections (501-1)	\$
Traitements et salaires	3 218 000
Avantages sociaux	691 800
	<u>3 909 800</u>
Administration du financement des élections (501-2)	
Traitements et salaires	456 100
Avantages sociaux	98 100
Transports et communications	40 000
Services	120 000
Fournitures et matériel	80 000
Autres opérations	
Le financement des élections en vertu de la <i>Loi sur le financement des élections</i> ..	3 860 000
	<u>4 654 200</u>
Total (Fonctionnement) - Programme du Bureau du directeur général des élections	<u><u>8 564 000</u></u>

